

BUREAU SYNDICAL
10 avril 2025
Plan B à Gond-Pontouvre
PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. BARBOT, M. BASTIER, M. BOISSON, M. CRINE, M. DELÂGE, Mme DERRAS, M. DESVERGNE (arrivé à 9h23), M. GATELLIER, M. GESSE (arrivé à 9h27), M. LAVILLE, M. PERONNET (arrivé à 9h10), M. PUYDOYEUX, Mme VIAN (arrivée à 9h14) et M. VIGNAUD.

Etaient excusés/absents : M. BONNET et M. BORIE.

Assistaient également à la réunion : Mme BADIN, Mme CHADEAU, M. CHAMOULEAU, Mme LAFFAS, M. FILIPPI, M. KAABOUNI et M. ROBUCHON pour Calitom.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h06.

Les membres du Bureau Syndical nomment **M. Jean-Jacques CRINE, secrétaire de séance**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BONNET a donné pouvoir à M. LAVILLE

Le Président propose des points supplémentaires que l'assemblée accepte à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation des procès-verbaux des séances des 13 février et 6 mars 2025
1. Convention d'utilisation du pôle de valorisation de la commune de Baignes par la CdC de la Haute-Saintonge *
2. Contrats territoriaux avec ÉCOMOBILIER et VALOBAT pour les Articles de Bricolage et Jardinage (REP ABJ)
3. Apports sur les pôles de valorisation de déchets issus d'opération de nettoyage de la nature (suite à la demande faite par le SyBTB)
4. Adhésion au groupement de commande avec la CdA de GrandAngoulême pour le lancement d'un marché de broyage, chargement et/ou transport des végétaux du centre technique de pré-collecte de la CdA de GrandAngoulême
5. Abonnement 2025 Clean4green pour les collectivités charentaises
6. Promesse de bail emphytéotique administratif - Centrale Photovoltaïque de Gond-Pontouvre *
7. Demande de subvention complémentaire Fond Verts – Plan B Gond-Pontouvre
8. Bail à construction hangar photovoltaïque LM Soleil - Siège Mornac
9. Vente de moutons à CHAUME FRERES
10. Questions diverses

Point d'information

11. Proposition de campagne de communication J'agis pour Réduire

Points supplémentaires

- I. Cession de véhicules
- II. Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT

Les actualités du Président

✂ Inauguration de la salle de Réunion du plan B lors de ce Bureau Syndical

M. le Président souhaite aux membres du bureau la bienvenue au Plan B et se réjouit que ce projet dont l'idée a été portée lors du précédent mandat puisse enfin être inauguré aujourd'hui.

La réhabilitation de cette friche qui a coûté 1 100 000 € (hors subventions), permet d'avoir un patrimoine qualitatif, très bien positionné dans l'agglomération. Pour mémoire l'investissement s'est fait à 75 % par Calitom et 25 % par GrandAngoulême et inversement pour le fonctionnement.

Ce lieu complète la boutique Calitom à Poullignac et Calitorama dont un accord avec Grand Cognac permet d'avoir le même montage financier, ainsi Calitom restera propriétaire à 75 % avec une participation au fonctionnement de 25 %.

Les associations se sont emparées du Plan B. Il va également falloir faire vivre l'espace d'animation et c'est GrandAngoulême qui s'en chargera principalement. Toutefois Calitom participant à 25 % aux coûts de fonctionnement, il demande aux services de réfléchir d'ores et déjà à des animations à un niveau départemental avec l'appui de « J'agis pour réduire ».

M. PERONNET précise que le point de départ pour lui a été lors de la visite de Calitorama en 2017 et il s'était alors fait la remarque qu'un lieu de ce type aurait sa place sur l'agglomération d'Angoulême. Il a ensuite découvert l'association Avril et sa première recyclerie à Saint Cybardeaux puis celle de Rouillac, et il a pensé qu'avec les associations sur la CdA de GrandAngoulême, il était possible de faire quelque chose. Quelques années plus tard, le Plan B est créé et c'est très bien. Aujourd'hui, il y a 4 associations qui ne sont pas propriétaires et qui doivent faire leurs preuves sur l'investissement du lieu. Il y a aussi les espaces communs et il espère que les habitants, les associations s'approprient les lieux. Il faut réfléchir à tout cela et voir son évolution dans le temps (peut-être y créer un bar associatif ou autre).

M. le Président pense que le simple sujet déchet ne suffira peut-être pas à animer ce lieu sur l'année et ainsi ouvrir le Plan B à d'autres activités, comme l'économie sociale et solidaire (ESS), la santé, l'environnement, etc. Ainsi pour la CdA de GrandAngoulême et pour « J'agis pour réduire » ce sera une belle vitrine.

M. PUYDOYEUX profite de cet échange pour informer que le comité utilisait deux noms « J'agis pour Réduire » et « -20 % ». Le choix a été fait pour cette fin de mandature de garder le nom « J'agis pour Réduire » afin de faciliter la communication.

M. VIGNAUD explique que cela fait une dizaine d'année que le Rouillacais a mis en place ce genre d'équipement, notamment pour Avril et qu'ils l'ont fait seuls sans demander quoi que ce soit. Le bâtiment appartient à la CdC qui l'a aménagé sur ses fonds propres.

M. le Président pense qu'une participation peut être étudiée, à partir du moment où c'est une collectivité adhérente, ça demande au minimum d'être regardé. Ce moment permet de rappeler que Calitom est le premier acteur de la prévention en Charente et qu'il mène des actions au quotidien, actions engagées par « J'agis pour réduire » et déployées sur tout le territoire, au plus proche des habitants, ainsi que par les EPCI adhérents. « J'agis pour réduire » doit s'emparer de toutes les actions départementales avec les fédérations, les associations, les institutions, l'éducation nationale et autres.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

0. Approbation des procès-verbaux des 13 février et 06 mars 2025

M. le Président demande s'il y a des observations ou des explications à donner sur les procès-verbaux du 13 février et du 6 mars 2025.

Les procès-verbaux n'appelant aucune observation sont adoptés à l'unanimité.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

1. Convention d'utilisation du pôle de valorisation de la commune de Baignes par la CdC de la Haute Saintonge

M. le Président explique que la présente convention s'inscrit à la suite des conventions précédentes pour permettre aux usagers de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge d'accéder au pôle de valorisation de la commune de Baignes pour un coût de 37,60 € TTC par habitant.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- valident la convention d'utilisation du pôle de valorisation de Baignes par la communauté de communes de la Haute Saintonge ;
- l'autorisation à donner à M. le Président pour signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2. Contrat territorial pour Écomaison et Valobat pour les articles de bricolage et jardinage (REP ABJ)

M. le Président présente le sujet et précise que ces articles vont être très prisés dans les jours à venir. Il donne la parole à M. CHAMOULEAU qui explique que ce point est purement administratif puisqu'à l'origine le contrat est signé avec Écomobilier qui devient Écomaison.

Un nouvel éco-organisme Valobat à était accrédité pour les articles de bricolage et jardinage.

Ainsi il est nécessaire de signer un contrat avec les deux éco-organismes solidaires l'un de l'autre, Écomaison et Valobat, pour les gravats.

Ce nouveau contrat a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 et permet d'obtenir un financement supérieur seulement sur les pots de fleur en grés pour 0,1 % des tonnages des gravats qui passe ainsi de 5 €/t à 19 €/t, soit un gain d'environ 500 € à l'année.

Toutefois cette nouvelle REP entraine des changements colossaux sur les centres de tri.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- approuvent la signature du contrat relatif à la prise en charge des articles de bricolage et de jardinage (famille de produits 3^e et 4^e) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec Écomaison et Valobat ;
- autorisent M. le Président à signer le contrat type avec Écomaison et Valobat puis tous les documents se rapportant à la présente décision et son exécution, à engager, liquider et mandater toute dépense correspondante.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

3. Apports sur les pôles de valorisation de déchets issus d'opération de nettoyage de la nature (suite à la demande faite par le SyBTB)

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui précise que le Syndicat des eaux de la Bonnieure Tardoire et Bandiat (SyBTB) les a contactés afin de pouvoir amener en pôles de valorisation les déchets issus des journées de nettoyage des abords des cours d'eau.

Avec le déploiement des cartes du Pass'Valo, la question s'est posée puisque le SyBTB n'en possède pas.

Il est ainsi proposé aux élus d'octroyer une carte d'accès aux pôles de valorisation aux structures afin qu'elles puissent lors de nettoyage de la nature y apporter les déchets.

Les ressources vertes ne seront pas acceptées.

M. le Président explique que ces structures payent pour leurs propres déchets mais ne doivent pas être pénalisées pour ces actions de ramassages des dépôts sauvages qui participent au nettoyage de l'environnement des Charentais.

M. GATELLIER demande quelles sont les quantités.

M. CHAMOULEAU répond que c'est de l'ordre du mètre cube par an puisque ce sont très souvent des plastiques plus ou moins dégradés.

M. FILIPPI précise que c'est le premier syndicat de rivière qui en fait la demande mais il pourrait y en avoir d'autres. L'important c'est qu'ils n'amènent pas de ressources vertes sur les pôles de valorisation.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- autorisent l'élargissement de la gratuité des apports de déchets issus des opérations de nettoyage de la nature sur les pôles de valorisation ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4. Adhésion au groupement de commandes avec la CdA de GrandAngoulême pour le lancement d'un marché de broyage, chargement et/ou transport des végétaux du centre technique de pré-collecte de la CdA de GrandAngoulême

M. le Président indique que ce point porte sur l'adhésion à un groupe de commandes pour les actions de broyage et donne la parole à M. CHAMOULEAU.

M. CHAMOULEAU explique que la CdA de GrandAngoulême a historiquement un marché de prestation de broyage des ressources vertes qui lui permet d'alimenter la plateforme de traitement des boues de la station d'épuration et également les points de compostage partagé sur son territoire.

Ces déchets rentrent dans le champ de compétence de Calitom pour la partie traitement puisqu'ils proviennent du pôle de valorisation de La Couronne.

La CdA de GrandAngoulême relaçant cette consultation, il apparaît légitime de constituer un groupement de commandes sur cette opération. Le marché sera de 1 an renouvelable 3 fois 1 an et pour lequel le montant estimatif pour Calitom est de 50 000 € avec la prise en charge du transport et du broyage des ressources vertes issues du pôle de valorisation de La Couronne.

Le coût est équivalent à celui du traitement à la tonne s'ils devaient aller sur le site de DIRAC, ainsi l'impact financier pour le Syndicat est nul.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- acceptent l'adhésion au groupement de commandes permanent pour la prestation de broyage, chargement et/ou transport de végétaux ;
- autorisent la signature de la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- acceptent le choix de la collectivité coordonnatrice ;
- autorisent le coordinateur du groupement de commande d'attribuer, signer et notifier l'accord-cadre passé dans le cadre du groupement.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

5. Abonnement 2025 Clean4green pour les collectivités charentaises

M. le Président donne la parole à Mme LAFFAS qui présente le renouvellement de l'abonnement Clean4green à destination des collectivités charentaises.

Ce dispositif touche 45 % de la population soit 105 000 habitants pour 100 communes.

Le tarif reste inchangé à 0,07 €/hab./an. Une campagne d'information sera faite auprès des communes concernées et elles seront accompagnées par le service informatique pour leur faciliter la tâche.

Vincent Mitja Président de Clean4green, propose une formation gratuite à la législation relative aux dépôts sauvages pour les communes qui le désirent. Il propose également sa présence au Salon des Maires afin de communiquer sur cette application.

M. le Président précise qu'au départ Calitom payait pour toutes les communes mais avait obtenu de payer uniquement pour celles qui s'en servent. Ce qui n'empêche pas que de nouvelles communes puissent le mobiliser.

Sur la commune de Champniers, les services estiment que c'est une bonne aide puisque ça sert également à la gestion de la prise en charge et de l'enlèvement. Ils ont réussi à éliminer les plus gros dépôts.

Pour les communes utilisant un autre système, il peut être étudié une participation de Calitom.

Mme LAFFAS explique que 100 % des dépôts signalés sont enlevés dans la semaine.

En revanche certaines plaintes sont toujours en cours pour 3 ou 4 dossiers depuis 2 à 3 ans, avec pourtant les noms sur les emballages jetés. Le problème est qu'ils ne parviennent pas au flagrant délit.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- autorisent la prise en charge financière de l'abonnement 2025, pour l'ensemble des Charentais, d'un montant de 11 158 € à Clean4green ;
- autorisent M. le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision, à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

6. Promesse de bail emphytéotique administratif - Centrale photovoltaïque de Gond-Pontouvre

M. le Président propose d'aborder la promesse de bail emphytéotique corrigée à la société KOURBE

SPV4 pour les toits du Plan B.

Les conditions de l'opération sont identiques à la promesse établie par VERTSUN.

Les services de la CdA de GrandAngoulême ont repris le formalisme de la promesse en qualité d'indivisaire par leur notaire et VERTSUN a cédé l'opération à la société tiers investisseur en amont du projet.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- valident la promesse de bail emphytéotique modifiée ;
- autoriser M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7. Demande de subvention complémentaire Fonds vert – Gond-Pontouvre Plan B

M. le Président félicite M. ROBUCHON pour la gestion du service dont la relève n'était pas si simple. La réalisation du Plan B en est un bel exemple.

Il précise que le centre de tri est dans la phase critique de fin de chantier. La première mise en route doit être faite le 22 avril.

Ce chantier a nécessité par moment plus de 80 personnes et un enchevêtrement incroyable de pièces métalliques. Les visites sont compliquées à organiser pour le moment toutefois ils seront invités à le visiter après son redémarrage.

Puis M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui expose la possibilité de demander une subvention complémentaire Fonds Vert de 50 000 € qui viendrait en complément des 350 000 € déjà obtenues pour la réhabilitation de la friche du Plan B.

Lors de l'accompagnement par les services de l'État, ces derniers ont proposé de faire cette demande complémentaire pour 2025 afin de se faire financer l'aménagement des façades. Le travail de customisation concerne les peintures, le travail d'architecte sur cette partie et permettra également sur la façade nord, de protéger la structure métallique qui commence à s'éroder, en accord avec le carrossier qui est en mitoyenneté.

Calitom porte la demande de financement, toutefois si elle est obtenue, la subvention sera proratisée par convention puisque la CdA de GrandAngoulême est copropriétaire du lieu à 25 %.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- autorisent le dépôt de la demande de subvention complémentaire auprès des services de l'État dans le cadre du Fonds Vert pour l'opération du Lieu Partagé au Gond-Pontouvre ;
- autorisent M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et pour signer tous les documents s'y rapportant, et notamment les futures pièces contractuelles.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

8. Bail à construction hangar photovoltaïque LM Soleil - Siège Mornac

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui explique que Calitom s'est engagé, suite à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), pour lancer la construction d'un hangar photovoltaïque au siège dont LM Soleil a été lauréat.

La plateforme où sont stockés les bacs, avait été aménagée en catastrophe suite à la non-conformité du bâtiment que Calitom louait à l'ONF. Elle accueillera le hangar d'une envergure de 1 600 m² pour le service équipement, afin d'y stocker les bacs, également pour du parking de véhicules, de bennes mais aussi pour y stocker tout ce qui n'a pas encore de place.

LM Soleil avait proposé une autoconsommation à 210 €/MWh puisque les coûts d'électricité atteignaient un pic à 900 €/MWh alors qu'actuellement ils sont plus bas, ayant repris une courbe normale depuis 2 ans. Pour atteindre ce tarif, il faudra 10 à 15 années et l'autoconsommation n'est plus intéressante ainsi la revente au réseau sera totale.

Aujourd'hui il est proposé aux élus, la signature de bail et de prêt à usage, puisque LM Soleil construit la centrale photovoltaïque à ses frais.

Le reste à charge est de 68 000 € pour le traitement des eaux pluviales, l'électrification et le bardage puisque le choix a été fait de fermer pour partie cet hangar afin de mieux pouvoir l'exploiter.

Les abords seront également refaits puisque les voiries, la plateforme et les parkings extérieurs ont déjà fait l'objet d'une précédente délibération.

Toutefois, le projet a un peu changé puisque Calitom a reçu le 1^{er} avril un courrier de la part de LM Soleil, précisant l'actualité puisque l'État se désengage complètement des aides par le rachat de l'électricité à un certain tarif pour les entreprises de construction de photovoltaïque qui leur permettaient d'avoir un équilibre financier.

Ce courrier précisait l'article du journal Le Monde, le devenir du rachat avec la baisse considérable des soutiens de l'État et le rachat de l'électricité qui passe de 120 à 85 €/MW, et demandait un RDV.

Le 9 avril 2025, M. ROBUCHON a eu une réunion avec LM Soleil qui a 90 opérations en cours qui de ce fait sont en sursis et qui rencontre chaque promettant afin de savoir s'ils peuvent être en partie soutenus.

Pour que l'opération au siège soit viable pour LM Soleil, il faudrait que Calitom participe à hauteur de 44 000 €.

Suite aux négociations avec leurs prestataires et constructeurs, ce montant est abaissé à un coût fixe de 12 850 € pour que le Syndicat puisse obtenir le bâtiment de 1 600 m².

Cette somme devra être en annexe à la promesse de bail afin d'être inscrite officiellement.

M. le Président ne pense pas que 12 850 € soit la question pour avoir un bâtiment comme celui-là.

M. ROBUCHON estime que c'est la dernière possibilité de se faire construire un bâtiment à ce prix. L'autoconsommation peut être réinterrogée tous les ans selon les fluctuations des coûts de l'énergie.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- acceptent le bail à construction et la convention de prêt à usage pour l'exploitation dudit hangar par Calitom ;
- l'autorisation à donner à M. le Président pour signer tout document intervenant en application de la présente délibération

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

9. Vente de moutons

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui propose de vendre 15 moutons mâles à 15 €/TTC/tête afin de ne plus avoir de mâle et ainsi pouvoir stabiliser le cheptel. En cas de besoin de reproduction, il sera possible de se faire prêter un mâle sur le site de Ruffec qui sera dédié à la reproduction.

Il remercie M. CRINE qui a transmis un contact.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- autorisent la vente de 15 moutons pour 225 € TTC à la SARL CHAUME FRERES ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

10. Proposition de campagne de communication J'agis pour Réduire

M. le Président donne la parole à Mme BADIN qui expose qu'il y a 7 ou 8 ans, le choix a été fait de créer le label « J'agis pour Réduire » dont l'objectif était de faciliter l'appropriation des consignes de prévention pour les Charentais et de donner de la visibilité, sous une appellation unique, de l'ensemble des actions de prévention menée par les collectivités.

Aujourd'hui, le constat est que cette appellation peine à être connue de la population comme des élus. Un temps d'échange avec les membres du Comité – 20 % les a notamment conduits à faire évoluer le nom du Comité par celui de Comité « J'agis pour réduire » pour plus de cohérence.

Il est proposé un plan de communication de notoriété sous la forme d'un plan média annuel en fil rouge sur l'année 2025-2026.

Il y aurait deux types de contenus, éditorial et vidéo, et il utiliserait plusieurs médias notamment La Charente Libre et les réseaux sociaux.

L'idée est de permettre aux Charentais d'associer « J'agis pour réduire » à une collectivité, une structure identifiée sur le territoire notamment Calitom car c'est ce qui manque à cette appellation qui vit seule sans connexion avec une structure connue pour les usagers.

Cette campagne sur 12 mois, qui pourrait démarrer au mois de juin, s'appuierait sur les piliers et la politique du programme « J'agis pour réduire ».

Les médias utilisés seraient mixés afin de toucher le plus grand nombre d'utilisateurs avec :

- deux GrandAngles dans La Charente Libre, espace rédactionnel qui permet de dérouler et développer les messages, avec une déclinaison sur les smartphones, les tablettes et le site internet ;
- une série de 8 vidéos de 45 secondes, à la fois explicatives et démonstratives des actions de prévention « J'agis pour réduire » dont les acteurs et les partenaires travaillent. L'idée est de faire parler leurs acteurs et partenaires du programme « J'agis pour réduire ». Ces vidéos seraient relayées sur les réseaux sociaux Méta par l'achat d'espaces promotionnels sur Facebook, Instagram et Youtube.

69 % de la population départementale utilisent les canaux prints ou digitaux, d'information de la Charente Libre. Ce sont des moyens incontournables pour toucher un maximum de Charentais.

L'audience des réseaux sociaux en Charente est de 433 000 personnes, et l'objectif est de toucher 260 000 personnes sur les 12 mois.

Cette proposition est chiffrée à 36 000 €TTC pour 12 mois. Des crédits ont été prévus au budget 2025.

Le GrandAngle est de 4 698 €TTC, tous les relais du GrandAngle sur les réseaux sociaux de 4 800 €TTC, la production des 8 vidéos de 8 928 €TTC, l'abonnement pour 1 an de la diffusion en boucle et répétée des vidéos de 14 400 €TTC, les frais de gestion de 2 880 € TTC et les frais d'ouverture de compte Méta de 180 €TTC.

M. le Président précise qu'il a beaucoup été communiqué sur le tri des biodéchets mais que depuis il n'y a pas eu de nouvelle campagne d'information. Ce projet a été validé par le comité « J'agis pour réduire ».

M. PUYDOYEUX rajoute que les élus ont la volonté de relancer cette réflexion. Le Comité n'est pas suffisamment connu. Il est nécessaire de le faire connaître aux niveaux des élus et de la population. Sur les subventions, les progressions sont nettes toutefois ce soutien média est nécessaire afin de faire vivre la prévention. Puisque la prévention ne se décrète pas mais s'accompagne. Cette campagne de communication est la bienvenue.

M. le Président pense que la communication en général a besoin de se répéter et reconnaît que « J'agis pour réduire » manque de notoriété et ce depuis sa création.

M. DELÂGE prend pour exemple les opposants de l'UVE qui ont proposé des actions de prévention qui sont pourtant déjà mises en œuvre par « J'agis pour réduire » mais qui ne sont pas connues, et pour lesquelles il manque de communication.

M. le Président précise que l'on prend seulement les informations que l'on a envie de prendre toutefois il est important que Calitom soit très présent dans la prévention et la communication puisque la prévention est l'axe numéro un. C'est pourquoi il demande de manière hebdomadaire aux services prévention et communication de relayer dans la presse toutes les actions de Calitom. Il pense qu'aujourd'hui les Charentais savent que Calitom fait de la prévention.

M. PUYDOYEUX confirme cette prise de conscience, mais qu'il faut aussi continuer à marteler l'éducation à la prévention.

M. le Président pense qu'il y a matière à communiquer chaque semaine sur des sujets de prévention différents tels que les couches lavables, le compostage, les familles zéro déchet, les bacs ...

M. PUYDOYEUX rajoute que les sacs transparents sont également des actions de prévention. Lors de la sensibilisation à la prévention, le tonnage des sacs permet aux usagers de prendre conscience que les actions du quotidien peuvent avoir un fort impact.

M. le Président remercie M. PUYDOYEUX qui est à la prévention depuis 2014 et qui a vu l'évolution et la prise de conscience des élus et de la population.

Présentation du camion « J'agis pour réduire ».

M. PUYDOYEUX explique qu'il faut faire vivre ce camion sur les marchés et partout afin d'être vu. Des animations seront proposées.

Mme LAFFAS explique que tous les marchés importants ont été contactés dans chaque EPCI afin de travailler sur des ateliers cuisine, couture, etc... et de répondre aux questions des usagers.

Un autre projet est en réflexion sur les entrées de supermarchés dans la ruralité (Montmoreau, Villebois-Lavalette...).

Les agents de proximité pourraient également s'en servir.

M. DELÂGE indique que 4 des mots sur le camion sont positifs et que le 5^{ème} « refuser » ne l'est pas.

M. PUYDOYEUX répond que celui-ci est le plus fort puisqu'il permet d'éviter le déchet.

M. le Président explique que ce verbe fait partie des 5 R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre) et que c'est le consommateur qui décide.

Mme LAFFAS prend pour exemple son intervention d'hier à la boulangerie de Mansle où les clients ont au départ eu la même réflexion puis ils ont fini par comprendre qu'ils ne sont pas obligés d'accepter le papier protecteur autour du pain puisqu'ils ont la possibilité d'utiliser un sac à pain.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

Point supplémentaire I. Cession de véhicules

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui propose la vente de la benne de lavage des bacs de regroupement BMV MALCO RENAULT immatriculée CT784LV puisqu'elle n'est plus utile en raison du retrait des bacs de regroupement au profit de bacs individuels. Un repreneur sur Agorastore se propose de l'acquérir au prix de 28 293 € TTC.

Il faut également mettre en vente la BOM immatriculée AQ 537 JE dont Calitom n'a plus usage.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- acceptent l'offre d'achat de la société OPALA pour la vente de la benne de lavage de bacs immatriculée CT 784 LV au prix de 28 293 € TTC ;
- autorisent de procéder à la vente sur Agorastore de la BOM immatriculée AQ 537 JE et de la céder à la meilleure offre d'enchère atteinte ;
- l'autorisent M. le Président à procéder à la cession desdits véhicules et à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 15**Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0****Point supplémentaire II. Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »**

M. le Président donne la parole à M. KAABOUNI qui propose d'adhérer à la centrale d'achat CANUT spécialisée dans le numérique et les télécoms.

Cette centrale d'achat est une association loi 1901 qui a une forme de pouvoir adjudicateur et qui a été créée par des agents issus de collectivités territoriales.

Actuellement Calitom a un accord-cadre avec SFR jusqu'au 8 juin 2025, pour 140 lignes pour un montant de 12 252 €TTC soit un coût moyen par ligne de 7,30 €TTC/mois.

Dans ces 140 lignes, il y a 20 lignes techniques (alarme, caméras), 25 lignes de base utilisées par les agents de collecte et les autres dites smartphone pour les agents de terrain.

L'outil smartphone est devenu nécessaire puisqu'il peut contenir des applications métiers, des applications qui gèrent les équipements, la supervision des équipements en vidéo, etc... C'est un poste de travail mobile qui accompagne les agents sur le terrain.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seule l'exécution d'un accord cadre est soumise à une redevance qui dépend de la taille de la structure et coûterait 360 €TTC à l'année pour le premier accord-cadre exécuté. Elle permettrait de bénéficier de tarifs négociés puisque la ligne de base avec appel et SMS illimités coûte actuellement 3,50 €, avec la CANUT et avec le même fournisseur s'il est reconduit, elle reviendrait à 1,56 € TTC.

Pour l'instant ce qui est nécessaire c'est l'accord cadre pour le numérique et la télécommunication pour 360 € TTC. Par la suite il est possible (suivant nos besoins) de bénéficier d'autres accords-cadres afin d'accéder à des prix négociés sur les licences informatiques, le matériel...

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- acceptent d'adhérer à la centrale d'achat dénommée « CANUT », spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dans les conditions indiquées à la convention ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 15**Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0****Questions diverses**

M. le Président veut aborder la période vécue entre le dernier Bureau Syndical du 6 mars 2025 et ce jour.

Il a fait un CLTV dans laquelle il a indiqué la suspension du projet sur la friche de la SNPE et le lancement d'études complémentaires puisqu'ils ont besoin de connaître :

- l'impact sanitaire sur la santé et l'environnement d'un tel outil où qu'il soit positionné, tout en

maintenant le fait qu'ils ne prendront jamais de décision qui pourrait porter atteinte à la santé des citoyens ;

- les besoins en chaleur suite à la fermeture de l'entreprise THOLLET, des bailleurs, des collectivités, des industriels et autres ;
- les nouveaux modes de consommations dont l'autoconsommation collective ;
- un sourcing auprès des constructeurs sur la captation carbone et sur tout le processus pour mieux connaître les meilleures techniques disponibles.

Un journaliste de La Charente Libre a souhaité faire un nouvel article et il a répondu favorablement. L'article de cette semaine est plutôt clair, tout est dit. Il y a cependant quelques chiffres incorrects mais cela ne change pas le fond.

Maintenant ils vont réfléchir au cahier des charges de ces études et les engager.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h13.

Le Président de séance,
Michaël LAVILLE,



Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques CRINE,

